

Le PV du 7 mai a été présenté et approuvé, les derniers compte-rendus de visites ont été présentés.

Les médecins du Rectorat :

Le Docteur Auger Pascale (en poste depuis janvier 2020) remplace le Docteur Narboni sur la partie prévention et s'occupe du 2nd degré du 34. Le Docteur Variccione s'occupe du 1^{er} degré 34 (à 50%), le Docteur Déjean assure la coordination des médecins de prévention et s'occupe du 11 et du 66, les Docteurs Hadji et Sénémaud sont médecins conseillers techniques, la première auprès du DASEN 34, la seconde auprès de la Rectrice.

Le Docteur Auger précise que pour la médecine de prévention seulement 3 docteurs sont présents, aucun à 100 %. Il est essentiel d'étayer le service, un appel à recrutement a été lancé et est en bonne voie.

Le Docteur Grimaldi avant son départ avait demandé un 50 % de secrétaire médicale pour l'épauler. C'est toujours d'actualité, mais une réflexion globale est menée sur la réorganisation du service qui rencontre plusieurs difficultés : le recrutement, les locaux, donc le secrétariat viendra en dernier, pour le moment l'objectif est de recruter un nouveau médecin.

En ce moment et depuis la crise sanitaire, la charge de travail a augmenté, la gestion du covid s'est superposée à la gestion du dossier mouvement des personnels. Les médecins de prévention sont en télétravail et ont accordé des rendez-vous téléphoniques.

La FSU, depuis longtemps, déplore et dénonce l'indigence du service de médecine de prévention sur le département, et espère que le recrutement de personnels et la réorganisation du service permettront à tous les enseignants d'avoir accès à une vraie médecine de prévention.

Le Docteur Hadji vient présenter la gestion du COVID dans les écoles.

Un courrier est arrivé lundi 25 (hier) dans les établissements du département avec une note de service du DASEN, et une note parents.

Cette note a été longue à arriver car c'est une convention qui a été signée entre l'ARS Occitanie et les deux Recteurs (Toulouse et Montpellier).

Le Docteur Sénémaud, médecin conseiller technique auprès de la Rectrice, fait le lien avec l'ARS : c'est elle qui prend les décisions avec l'ARS.

Le Docteur Hadji précise qu'en cas de suspicion Covid il n'y a pas de risque de contagion pour les cas contacts au début, donc aucune raison d'alarmer. A l'apparition des symptômes le test risque d'être négatif, il faut attendre le 7ème jour, puis le 14ème. Donc c'est long et permet de s'organiser.

Si des enfants présentent des symptômes et que la famille refuse de faire le test, le directeur doit informer les parents qu'ils doivent faire le test car il y a suspicion, ou sans test, l'enfant ne revient pas pendant 14 jours.

Le COVID est devenue « maladie à déclaration obligatoire » : l'enfant ou le personnel positif va être contacté par l'ARS et la CPAM, qui vont enquêter pour identifier les contacts en dehors de l'école.

Il existe même une équipe mobile qui peut venir tester les enfants contacts au sein de l'école, avec l'accord des parents (équipe mobile du CHU).

L'ARS peut décider de mettre tous les élèves d'un groupe en « quatorzaine ».

Il est vrai que l'ARS est une grosse machinerie et qu'on peut se demander si c'est compatible avec la réactivité de la chaîne d'information.

Mais le test pour les cas contacts ne se fait pas avant le 7ème jour, donc il y a une semaine, il y a du temps. On a un mois pour déclarer la maladie...

En cas de symptômes il est conseillé de prendre la température au moins deux fois par jour et être vigilant à l'évolution des symptômes.

Si on apprend que des parents sont positifs au COVID et que l'enfant est à l'école, il faut faire remonter par la même chaîne : IEN => Docteur Hadji => ARS. L'ARS possède la liste de tous les tests positifs.

Pour l'administration, on peut essayer de cadrer le plus possible mais on ne maîtrisera jamais tout !

Des situations particulières d'écoles fermées (droit de retrait) ou de personnels n'ayant pas regagné leurs établissements (un enseignant en grève dans un collège car il a estimé que les mesures de protection prises étaient insuffisantes) sont présentées.

Plusieurs alertes DGI ou RSST sont présentées : problème d'entretien des locaux, de manque de matériel ou de désinfection non effectuée. Sur toutes les remontées des établissements du 34, seuls 3 cas confirmés dont 2 au début du dé-confinement, donc d'après l'administration, la contamination s'est faite avant l'ouverture des écoles.

La FSU a demandé que soient prévues des protections supplémentaires pour nos collègues AESH qui encadrent des enfants à besoins éducatifs particuliers ne pouvant respecter les gestes barrière, en particulier la distanciation. Nous avons également fait remonter la problématique des encadrants d'enfants sourds/malentendants qui auraient besoin de visières pour permettre la lecture labiale. D'après l'administration, c'est en cours, et le matériel devrait arriver.

L'IEN IO Mme BULTEL vient répondre aux questions concernant l'ouverture des CIO :

les CIO reçoivent sur rendez-vous, une personne à la fois. Dans chaque CIO, deux personnels sont présents par jour (1 personnel administratif et un COPSY), les masques éducation nationale ont été mis à disposition des personnels.

La FSU tout au long du CHSCT a souligné le caractère anxiogène de la reprise du 11 mai pour tous les personnels des établissements scolaires, le manque de réactivité de l'institution lorsqu'un problème est survenu dans une école. Oui, l'ARS est une grosse machinerie qui est très loin de comprendre comment fonctionne un établissement scolaire...

Nous invitons donc les personnels (enseignants, AESH, administratifs) à utiliser les outils à leur disposition, droit d'alerte, droit de retrait, fiche RSST, fiche DGI, afin que les organisations syndicales présentes dans les instances (CHS, CT) puissent se saisir des problèmes rencontrés sur le terrain et que l'institution soit réactive.